

Protection de la nature, aménagement du territoire, environnement



Le Comité de Vigilance pour la Sauvegarde de Chaumont Gistoux est une ASBL citoyenne fondée en 1972.

Lors de l'assemblée générale de mars 2016, nous avons décidé d'adopter comme dénomination usuelle officielle « SAUVEGARDONS CHAUMONT-GISTOUX » plus conviviale.

L'ambition de l'a.s.b.l., association sans attache politique, est de regrouper les réactions de la population et de fédérer les actions dans le respect des attentes des habitants.

De grands défis se profilent pour l'aménagement du territoire de notre commune :

- La mise en pratique du Schéma de Structure,
- Les plans communaux d'aménagement de Dion-le Mont, Gistoux et Corroy
- Quelques gros lotissements en cours de développements.
- La modification du Plan de Secteur dans le cadre de l'extension des carrières
- La lutte contre les nuisances liées aux carrières.

Objectifs du comité

- Conserver à Chaumont-Gistoux sa beauté et son attrait paysager,
- Défendre ses ressources naturelles, le développement durable.
- Contribuer à assurer le bien-être de la population locale.
- Protéger les sites, les animaux et les plantes.
- Lutter contre le bruit et la pollution de l'air, du sol et des eaux.
- Apporter aide et conseil à tout habitant de la commune pour la défense de l'environnement et du cadre de vie.
- Etude des dossiers d'actualité : éoliennes, plans communaux d'aménagement...
- Participer aux organes consultatifs locaux (CCATM) et régionaux.

Le site des carrières : un grand défi pour notre cadre de vie

Lorsqu'une carrière arrête sa production, tout le sable ayant été exploité, le site revient normalement à la zone agricole, à la nature, éventuellement rebouché. Nous assistons actuellement à une dérive dangereuse à Chaumont : au prétexte d'exploiter un solde de

sable, de nouvelles sociétés s’y installent pour y développer d’importantes activités « annexes » telles une centrale à béton ou des unités de centralisation, de triage et de concassage de déchets de constructions ou de revêtement de routes. Au lieu de revenir à la nature, le site s’industrialise insidieusement et voici de retour des décharges dont les habitants de Chaumont-Gistoux ne veulent plus depuis 40 ans. Avec la population, nous disons NON ; le Collège a refusé ces demandes, que la région respecte nos choix !

On espérait la tranquillité avec le déplacement de l’exploitation du sable. Les perspectives sont bien différentes. Le pire : l’augmentation importante des nuisances, du bruit, de la poussière... et un manque absolu de respect du cadre de vie des habitants de Chaumont et des conditions d’exploitation imposées.

Le comité a dès lors décidé de s’investir dans ce dossier, tout d’abord en s’impliquant dans les commissions régionales concernées en collaboration avec Inter Environnement Wallonie afin de mieux maîtriser le sujet. Nos administrateurs représentent « la protection de l’environnement » dans la Commission Régionale d’Avis pour l’exploitation des Carrières (CRAEC) et de la Commission des Déchets (CDD).

Dès à présent nous participons à un groupe de travail en vue de mettre sur pied un séminaire relatif aux relations avec les riverains. Nous souhaitons pouvoir faire déboucher cette expérience sur du concret et des contacts ont déjà été noués, particulièrement avec un acteur important de ce dossier.

Conseil d’administration

- * Bernard Evers, Président - rue de Chaumont, 60 - 1325 Longueville
*Administrateur IEW, Vice-Président de la Commission des Déchets, Membre de la CCATM**
 - * Denis Cocq - rue Croly, 16 - 1325 Corroy deniscq@msn.com
*Membre de la commission d’avis sur l’Exploitation des Carrières, Membre de la CCATM**
 - * Jacobs Anne - rue des Tonneaux, 10 - 1325 Chaumont anne.jacobs@live.be
*Membre de la *Commission Consultative Aménagement du Territoire et de la Mobilité*
 - * Van Baerlem Louis - rue des Tonneaux, 12 - 1325 Chaumont
louis.vanbaerlem@skynet.be
-

Rejoignez-nous

Si vous êtes intéressés ou si vous souhaitez nous soutenir, envoyez-nous un courriel à l’adresse vigilance_chaumont-gistoux@voo.be

Le comité fonctionne avec la contribution financière des membres.

La cotisation pour les membres actifs est de 15 € et celle des membres adhérents à 10 € cfr. article 5 des statuts au compte IBAN BE49 9796 1843 9871 - BIC ARSPBE22